

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : SOCIETE IGIENAIR – MISE EN PROPRETE DES RESEAUX D'EXTRACTION DE BUEES GRASSES EN CUISINES- AVENANT N°1**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant la nécessité de conclure un contrat ayant pour objet la mise en propreté des circuits d'extraction de buées grasses à la cuisine centrale et au groupe scolaire Calmette et Guérin,  
Vu la décision 2022/13 du 24 février 2022,  
Considérant la nécessité de remplacer les filtres à air du caisson de soufflage, la mise en propreté des dits caissons et des plans de travail, ainsi que les traitements des déchets,

### DECIDE

**De signer** avec la société IGIENAIR, dont le siège social est situé 2, rue des Communes - 78260 ACHERES, l'avenant n°1 au contrat pour la mise en propreté des circuits d'extraction de buées grasses à la cuisine centrale et Groupe Scolaire Calmette et Guérin pour un montant annuel de 2 213,54 € HT soit 2 656,25 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

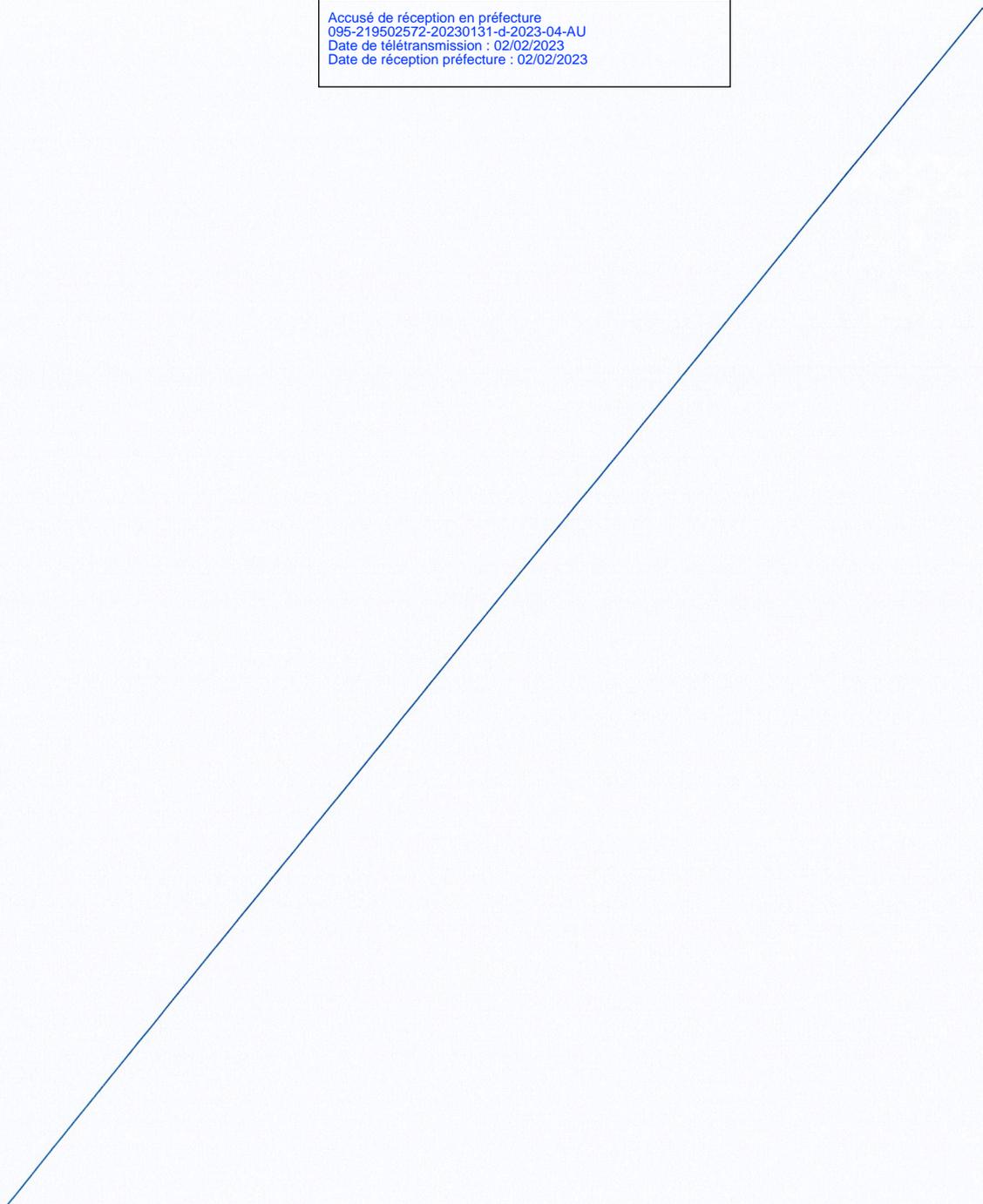
Fait à La Frette-sur-Seine, le 31 janvier 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230131-d-2023-04-AU  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023



*[Faint, illegible handwritten text]*